

8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple).		
8472.10.00	Duplicateurs		En fr.
	[Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres]		
8472.90	Autres		
	[Machines à brocher ou agraffer des types utilisant du fil métallique; distributeurs automatiques de billets de banque; machines de télégraphie à perforer]		
8472.90.90	Autres		En fr.
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n° 84.69 à 84.72 :		
8473.10	Parties et accessoires des machines du n° 84.69 :		
8473.10.92	Des marchandises du n° tarifaire 8469.29.10		En fr.
8473.40	Parties et accessoires des machines du n° 84.72 :		
8473.40.10	Des marchandises du n° tarifaire 8472.10.00		En fr.
8473.40.20	Des marchandises du n° tarifaire 8472.90.10		En fr.
8473.40.30	Des marchandises des n° tarifaires 8472.20.00, 8472.30.00 ou 8472.90.90		En fr.
8473.40.50	Des marchandises du n° tarifaire 8472.90.30		En fr.
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre :		
8477.30	Machines à mouler par soufflage		
	Pour le caoutchouc		
8477.30.11	Des types utilisés pour la fabrication de pneus ou de chambres à air		En fr.
8477.30.19	Autres		En fr.
8477.30.20	Pour les matières plastiques		
8481	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques :		
	Détendeurs		
8481.10.10	Pour appareils au gaz pour la cuisson, le chauffage des bâtiments ou de l'eau, ou pour la réfrigération, y compris de tels détendeurs lorsqu'ils doivent servir dans les conduits de gaz entre de tels appareils et le compteur, ou dans les conduits de gaz entre de tels appareils et le récipient à gaz du consommateur		
	(1991)		
	Autres		
8481.10.91	Actionnés à la main (à l'exception des détendeurs à engrenage multiple à chaîne ou à poulie, des raccords munis de dispositifs de robinetterie avec soupapes)		
	(1991)		
8481.10.99	Autres		
	(1991)		